



Offre de formation à la rentrée 2021

Document commun élaboré par le Réseau des INSPÉ

Le réseau des INSPÉ souhaite rappeler son plein engagement pour réussir la mise en place de la réforme de la formation et des concours. Ayant fait le constat de difficultés dont la majorité sont partagées par l'ensemble des INSPÉ, en métropole comme en outre-mer, le réseau attire l'attention des Directions générales sur le caractère national de ces difficultés. La mise en place de la réforme pour la rentrée 2021 se heurte ainsi à un déficit d'informations stabilisées dans un contexte de crise sanitaire qui rend encore plus urgente leur stabilisation et plus vital le temps de la conception des modèles de formation, en une période où les incertitudes sont déjà très grandes sur de nombreux sujets :

La place des stages en responsabilité est déterminante dans la structuration des maquettes et la progression des compétences professionnelles à développer lors des deux années de formation. A partir de la publication de l'arrêté de master MEEF, un temps de coordination long avec les services académiques sera ensuite nécessaire pour penser la mise en œuvre effective dans chaque académie, dans chaque département et pour chaque degré.

Les INSPÉ sont dans l'attente d'un retour sur le nombre de postes de contractuels proposés aux étudiants en Master en 2021-2022. Ces informations permettront ainsi de pouvoir envisager l'offre de formation dans sa globalité et d'éclairer la réflexion sur les différentes formules de stages à proposer aux étudiants.

La connaissance de la nature des concours est déterminante quant à la place et au poids à accorder aux savoirs académiques et aux différents contenus de formation dans les maquettes de formation. Les spécificités disciplinaires des concours constituent en effet un préalable essentiel à la discussion avec les enseignants INSPÉ, les UFR et le rectorat pour la répartition des interventions des différents acteurs de la formation. Or, **la nomination tardive des directeurs a aggravé les difficultés, les administrateurs provisoires ayant pu voir contestée leur légitimité à conduire la réforme.**

Ces difficultés sont en outre accrues dans le contexte actuel de crise sanitaire et ses conséquences pour la rentrée universitaire 2020 :

=> les équipes pédagogiques sont mobilisées à temps plein pour l'aménagement des cours, examens universitaires, commissions et jurys de cette fin d'année universitaire atypique avec la question sensible de la validation ou du renouvellement des stages perturbés par les mesures de confinement. Elles sont ainsi moins disponibles pour poursuivre la réflexion engagée sur la nouvelle offre de formation. Il en est de même des collègues personnels de l'Éducation nationale (inspecteurs, chefs d'établissement, PEMF, FA, temps partagés), totalement mobilisés par le processus de continuité administrative et pédagogique, et qui ne peuvent participer au travail dans le cadre d'équipes plurielles.

=> en outre, les incertitudes sur les conditions sanitaires de la rentrée (scolaire et universitaire) occupent déjà les équipes qui se concentrent désormais sur les aménagements des cours du premier semestre 2020, comme cela a été demandé par le ministère.

=> le recrutement des fonctionnaires stagiaires 2020, essentiellement sur la base des écrits aux concours, nécessitera vraisemblablement un accompagnement plus important qui mobilisera davantage les équipes INSPÉ et académiques l'année prochaine, laissant moins de place à la finalisation de la réflexion pour l'élaboration des futures maquettes.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le réseau des INSPÉ souhaite attirer l'attention de la DGESIP sur le calendrier initial de remontée du dossier d'accréditation en novembre 2020. Pour ces raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons envisager pour novembre qu'un point d'étape en appui à un échange avec la DGESIP. L'offre de formation finalisée pourra être remontée fin février 2021, ce qui permet de réaliser un travail de qualité.